La prière, un trésor recherché.

Par l'imam Ibn Abî Bakr Ibn Qayyîm al-Jawziya

Introduction

Veille, cher frère, à ce que ta seule préoccupation soit Allah l'Unique, car c'est le plus grand bonheur que tu puisses obtenir.

Celui qui atteint cet état se trouve déjà dans un paradis et un bienfait anticipé avant celui de l'au-delà.

Comme il a été dit par ceux qui ont acquis cette connaissance :

« Il passe sur mon cœur des moments où je me dis : si les gens du paradis étaient dans mon état, ils seraient certes dans une vie agréable. »

Un autre a dit :

« Il passe sur mon cœur des moments qui le transportent de plaisir. »

Un autre, quant à lui a dit :

« Pauvres sont les gens de ce bas-monde, ils l'ont quitté sans goûter ce qu'il avait de plus savoureux...

On lui demanda : Mais qu'est ce qu'il a de plus savoureux ?

Il répondit : La connaissance d'Allah, l'amour porté à Son égard, la réjouissance de se rapprocher de Lui et le désir de Le rencontrer. »

Il n'y a pas dans ce bas-monde de bienfait comparable au bienfait des gens du paradis en dehors de cela.

Pour cette raison le Prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- a dit :

« **On m'a fait aimer dans votre bas-monde les femmes et le parfum et on a mis dans la prière ma plus grande réjouissance.** »

Il nous informe par ce hadith qu'Allah lui a fait aimer de ce bas-monde deux choses : Les femmes et le parfum.

Ensuite il -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- a dit « **Et on a mis dans la prière ma plus grande réjouissance.** »
La plus grande réjouissance est au-dessus de l'amour et ce n'est pas à travers toutes les choses que l'on aime que nous l'atteignions.

Celle-ci est obtenue seulement par ce qui est le plus aimé, Le seul que l'on aime pour son entité et Celui-ci ne peut être qu'Allah ! [...]

Ceci à cause de ce qui s'y trouve comme confidentialité avec Le Seul auprès duquel se tranquillisent les cœurs et s'apaisent les âmes.

Le bien-être se trouve dans l'invocation, l'humilité, le rabaissement et particulièrement au moment de la prosternation.

En effet, c'est dans cette position que l'adorateur est le plus proche de son Seigneur.[1]

Comme le disait le prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- au muezzin :

« **Ô Bilal ! Repose-nous avec la prière !** »

Ceci indique que le repos du prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- se trouvait dans la prière de même que sa plus grande réjouissance.

Comme tout cela est bien loin de la parole de celui qui dit : « *Venez ! Prions pour être débarrassés de la prière !* »

La personne aimant vraiment Allah trouve son repos et sa réjouissance dans la prière.

Alors que l'inconscient et celui qui s'est détourné n'ont rien de tout cela.

Bien au contraire la prière est un poids énorme et très difficile pour eux.

Dés qu'ils commencent à prier, c'est comme s'ils étaient debout sur de la braise ardente jusqu'à ce qu'ils la terminent.

Et la prière qu'ils préfèrent, est la plus courte et la plus rapide, ceux-là n'ont aucune réjouissance dans la prière et leurs cœurs ne se reposent pas par elle.

Et si le serviteur atteint la plus grande réjouissance par une chose et que son cœur se repose à sa rencontre, alors rien ne lui sera plus difficile que de s'en séparer.

En revanche, celui qui doit faire la prière mais dont le cœur est vide du rappel d'Allah et de l'au-delà, qui a été éprouvé par l'amour de ce bas monde, la prière sera la chose la plus difficile pour lui.

Et le plus détestable pour lui sera de la faire durer bien qu'il ait du temps libre, qu'il soit en

[1] Le shaykh fait référence ici au hadith suivant : D'après 'Abû Hurayra -*qu'Allah l'agrée*-, l'Envoyé d'Allah -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- a dit : « **Le Serviteur est plus proche de son Seigneur en prosternation, multipliez-y donc vos invocations** ». (Rapporté par Mouslim.) Et Allah est le plus Savant.

bonne santé et qu'il ne soit pas occupé !
Il faut savoir que la prière avec laquelle on atteint la plus grande réjouissance et avec laquelle le cœur se repose est celle qui regroupe les six points suivants :

Premier point : La sincérité

Ce point consiste à ce que le seul motif qui incite et pousse le serviteur à faire la prière soit :

L'espoir en Allah

L'amour porté à Son égard

La sollicitation de Sa satisfaction

L'affection envers Lui

Le fait de vouloir se rapprocher de Lui

L'application de Ses ordres.

De telle sorte que le motif ne soit nullement un bien de ce bas-monde, bien au contraire, le serviteur prie en recherchant le visage de Son Seigneur (Le Plus-Haut) et Son amour, en craignant Son châtiment et en espérant Son pardon et Sa récompense.

Deuxième point : La véracité et la loyauté

Ce point consiste à consacrer son cœur à Allah dans la prière, en mettant toutes ses capacités pour rencontrer Allah en accomplissant celle-ci.

En dédiant tout son cœur à la prière, en l'accomplissant de la meilleure manière et le plus parfaitement aussi bien en apparence que dans le caché.

En effet, la prière a une partie apparente et une partie cachée.

Sa partie apparente sont les gestes que l'on voit et les paroles que l'on entend.

Alors que sa partie cachée est le fait de se recueillir, de surveiller ses actes, de consacrer son cœur à Allah, et de s'adonner totalement à Lui ; De sorte que le cœur ne se détourne pas de Lui dans la prière.

Donc, la partie cachée de la prière est son âme, et sa partie apparente est son corps.

Et si l'âme manque à la prière, elle sera semblable à un cadavre.

Le serviteur n'a t'il pas honte de présenter une telle chose à son Maître !

Pour cela, elle sera enroulée comme on enroule un habit et on frappera avec, le visage de son propriétaire.

Puis elle dira : « **Qu'Allah te perde comme tu m'as perdu !** »

Par contre la prière dont l'apparent et le caché sont parfaits, s'élèvera en étant une preuve et une lumière comme celle du soleil jusqu'à ce qu'elle soit présentée à Allah, qui en sera satisfait et l'acceptera.

Et elle dira alors : « **Qu'Allah te préserve comme tu m'as préservée !** »

Troisième point : Le suivi du prophète ﷺ

Ce point consiste, à ce que le prieur fasse tout son possible pour suivre le prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- et qu'il prie comme le prophète.

Qu'il se détourne de tout ce que les gens ont innové dans la prière, comme ajout ou diminution, ainsi que de toute chose qui n'a pas été rapportée comme venant du prophète (que la prière et la paix d'Allah soient sur lui) ou de l'un de ses compagnons. [...]

Cela, sans se pencher sur les propos de ceux qui délaissent la parole du prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- et sa sunna en disant : **« Nous, nous suivons l'école d'un tel. »**

Ceci ne le délivrera pas auprès d'Allah et ne sera pas considéré comme étant une excuse valable pour celui qui s'est détourné de ce qu'il a appris de la sunna.

Ceci, car Allah -*ta'ala*- a ordonné d'obéir à Son messager -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- et de ne suivre que son prophète. Il ne leur a pas ordonné de suivre autre que lui.

Toutefois il est permis d'obéir à un autre que lui, si celui-ci ordonne ce que le prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- a ordonné.

En effet, toute parole, excepté celle d'Allah et du prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- est susceptible d'être prise ou d'être rejetée.

Allah -*ta'ala*- a juré par Lui-Même que nous ne croirons pas jusqu'à ce que nous prenions le prophète comme juge dans nos disputes et que nous nous soumettions complètement à sa sentence.[2]

Le fait de prendre comme juge autre que lui et de s'y attacher ne nous sera pas profitable et ne nous sauvera pas du châtiment d'Allah.

Et il n'acceptera pas de nous cette réponse lorsque nous entendrons Son appel -*ta'ala*- le jour du jugement dernier.

---

[2] Le shaykh fait référence ici au verset suivant : « **Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement (à ta sentence).** » Sourate 'Les femmes' verset 65. Et Allah est le plus Savant.

« **Qu'avez-vous répondu aux Messagers ?** »

(Sourate 'le recit' verset 65)

Il nous demandera certes ceci et Il attendra une réponse. En effet, Le Très-Haut a dit :

« **Nous interrogerons ceux vers qui furent envoyés des messagers et Nous interrogerons aussi les envoyés.** »

(Sourate 'El araf' verset 6)

Le prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- a dit :

« **Il m'a été révélé que vous serez éprouvés et interrogés à mon sujet.** »

C'est-à-dire l'interrogatoire de la tombe, celui à qui est parvenu une sunna du prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- et l'a délaissée pour le dire d'un autre, viendra le jour du jugement dernier et saura qu'il était dans une énorme erreur.[3]

Quatrième point : La perfection (El ihsan)

Ce point consiste au fait d'être vigilant dans ces actes, que le serviteur adore Allah comme s'il Le voyait.

Ce point ne se réalise qu'après avoir complété sa foi en Allah, en Ses Noms et en Ses Attributs.

Qu'il atteste qu'Allah -*ta'ala*- est au dessus des cieux, établi sur Son trône, en train de parler pour ordonner et interdire, en train de diriger les affaires de Ses créatures.

Comme s'il attestait l'ordre d'Allah descendant et remontant vers Lui.

Comme s'il voyait les œuvres des serviteurs présentées à Allah ainsi que leurs âmes lors de leurs décès.
Le serviteur témoigne de tout cela avec son cœur ainsi qu'il témoigne des Noms et Attributs d'Allah.

---

[3] Le shaykh fait référence ici au hadith suivant : D'après Asmà bint Abi Bakr -*qu'Allah l'agrée*-, le prophète-*salla Allahou 'alayhi wa salam*- a dit: « **On m'a ainsi révélé que vous allez subir dans vos tombes une épreuve (tentation) qui serait identique ou comparable à celle de l'Antéchrist. On demandera à chacun de vous : « Que sais-tu de cet homme (Mohamed) ? » Le croyant ou le convaincu répondra : « C'est Mohamed le Messager d'Allah. Il nous a apporté les preuves évidentes et la bonne direction et nous avons répondu à son appel et l'avons suivi. Il est Mohamed (trois fois.) » On lui dira alors : « Dors tranquillement Ô pieux, nous savions bien que tu croyais en lui avec certitude. » Quant à l'hypocrite ou le sceptique, il répondra : « Je n'en sais rien, j'ai seulement entendu les gens dire quelque chose, et je l'ai dit aussi. »** » Rapporté par Bukhari.

Et il témoigne qu'Allah est Celui qui subsiste par Lui-même et n'a besoin de personne et tout le monde a besoin de Lui.

Il témoigne qu'Allah est le Vivant, l'Entendant, Le Clairvoyant, Le Puissant, Le Sage, L'Ordonnant, L'Interdisant, Il aime et déteste et Il agrée et se met en colère.

Et il témoigne également qu'Allah fait ce qu'Il veut et juge ce qu'Il veut, qu'Il est au-dessus de son trône, rien ne lui est caché parmi les œuvres de Ses serviteurs, leurs paroles ainsi que ce qu'ils dissimulent.

Bien au contraire, Il connaît la perfidie des regards et ce que renferment les poitrines.
"***El ihsan***" est la base de toutes les œuvres du cœur.

En effet, l'ihsan oblige la pudeur, la vénération, l'admiration, la crainte, l'amour, le repentir, la confiance, l'humilité, le rabaissement à Son égard (*qu'Il soit glorifié*) en coupant court aux doutes et aux insufflations de l'âme en consacrant le cœur et les préoccupations à Allah.

Le rapprochement du serviteur auprès d'Allah se fera qu'en fonction de son "***ihsan***".

Et par ceci les prières se différencient à tel point, qu'il arrive, que la distinction entre la prière de deux hommes, soit aussi grande que celle qu'il y a entre les cieux et la terre.

Alors qu'ils se tiennent debout, s'inclinent et se prosternent exactement de la même manière.

Cinquième point : La faveur

Il consiste à témoigner que toute la faveur vient d'Allah -*ta'ala*-, Celui qui a mis le serviteur debout à tel endroit, qui l'a préparé et qui lui a permis de se mettre debout avec son cœur et son corps pour Sa dévotion.

Et sans Allah -*ta'ala*- il n'y aurait rien eu de tout cela.

Comme le souligne ces vers que les compagnons récitaient devant le prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*- :

Par Allah, sans Allah nous n'aurions pas été guidés
Et nous n'aurions ni donné l'aumône ni prié

Et Allah -*ta'ala*- a dit :

« Ils te rappellent leur conversion à l'Islam comme si c'était une faveur de leur part. Dis : "Ne me rappelez pas votre conversion à l'Islam comme une faveur. C'est tout au contraire une faveur dont Allah vous a comblé en vous dirigeant vers la foi, si toutefois vous êtes véridiques". »

(Sourate 'Les appartements' verset 17).

C’est Allah -*ta’ala*- qui a rendu le musulman et le prieur comme Allah mentionne que son ami intime (*Ibrahim*) a dit :

« **Notre Seigneur! Fais de nous Tes Soumis, et de notre descendance une communauté soumise à Toi.** »

(Sourate 'La vache' verset 128.)

Et Il -*ta’ala*- a aussi dit :

« **O ! Mon Seigneur! Fais que j’accomplisse assidûment la prière ainsi qu’une partie de ma descendance.** »

(Sourate 'Ibrahim' verset 40.)

Donc, la faveur est à Allah seul pour avoir rendu Son serviteur obéissant.

Et ceci est l’un de Ses plus immenses bienfaits sur Son serviteur.

Allah -*ta’ala*- a dit :

« **Et tout ce que vous avez comme bienfait provient d’Allah.** »

(Sourate 'Les abeilles' verset 53).

Et Il a aussi dit :

« **Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos cœurs et vous a fait détester la mécréance, la perversité et la désobéissance. Ceux-là sont les biens dirigés.** »

(Sourate 'Les appartements' verset 7).

Ce point est l’un des plus importants et des plus utiles pour le serviteur.

Plus il revivifie son unicité envers Son Seigneur, plus ce point chez lui sera complet.

Parmi les choses profitables de la reconnaissance de la faveur d’Allah, c’est qu’elle s’interpose entre le cœur, et entre la vanité et la fierté provoquée par l’adoration.

Ainsi, quand le serviteur témoigne qu’Allah -*ta’ala*- est Celui a qui revient la faveur, Celui qui a permis et guidé à la réalisation de l’acte, ce témoignage le détournera de l’ostentation, de la fierté et de l’orgueil.

Tout cela sera ôté de son cœur, il ne pourra pas s'enorgueillir de son acte.

Cela sera aussi ôté de sa langue, il ne rappellera pas aux gens ses actions, et avec, il ne se gonflera pas d'orgueil.

Ce sont là, les caractéristiques de l'action acceptée par Allah. [...]

Sixième point : Le manquement

Certes, même si le serviteur a fait tous ses efforts et tout son possible il aura quand même un manquement.

Le droit d'Allah sur lui est supérieur à ce qu'il a fait.

Ce qu'il doit présenter comme obéissance, adoration et servitude doit être largement supérieur à cela.

Son immensité et Son excellence -*ta'ala*- exigent une adoration qui Lui convienne.

Et si les serviteurs des rois ainsi que leurs esclaves les servent en les vénérant, les honorant, les respectant, leur donnant de la considération, ayant de la pudeur à leur égard, en ayant peur d'eux et en les craignant, en étant loyaux, de telle sorte qu'ils consacrent à leurs rois leurs cœurs et leurs membres.

Alors, qu'en est-il si c'est le Roi des rois et le Seigneur des cieux et de la terre ?

Il en va qu'Il est plus en droit à être servi de la sorte, même d'avantage.

Si le serviteur témoigne par lui-même qu'il n'a pas donné l'adoration qu'Allah est en droit de recevoir et même pas ce qui s'en rapproche, il sera certain de Son manquement.

Il ne pourra alors faire autre chose que d'implorer le pardon et de s'excuser pour son manquement, son délaissement ainsi que son non-accomplissement de ce qui convient à Allah comme droit.

Le serviteur a plus besoin qu'Allah lui excuse son adoration et Lui pardonne pour son manquement dans celle-ci que de demander une récompense pour son adoration.

Et même s'il adore Allah comme il se doit, il n'aura fait que son devoir de serviteur.

En effet l'action du serviteur et son dévouement envers son maître sont son devoir puisqu'il est serviteur et esclave de celui-ci, et s'il venait à demander un salaire pour son action et son travail, les gens le considéreraient comme stupide et insensé.

Bien qu'en vérité il n'est pas son esclave et ne lui appartient pas, mais est bel et bien l'esclave d'Allah et Sa propriété, et ceci en tout point de vue.

L'action du serviteur et son dévouement sont ses devoirs en tant que serviteur d'Allah et s'Il

le récompensait, ceci ne serait que par pure bienfaisance, faveur et charité et ne fait en aucun cas parti des droits du serviteur.

Par ceci, nous comprenons la parole du prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- :

« **Personne d’entre vous n’entrera au paradis par ses œuvres.** »

Ils (les compagnons) dirent alors : « Pas même toi ? Ô messager d’Allah ! »

Il répondit : **« Pas même moi, sauf si Allah me comble de Sa miséricorde et de Sa bienfaisance.** »

Anas Ibn Malik -*qu’Allah l’agrée*- a dit :

« On sortira au serviteur, le jour du jugement dernier, trois registres : un registre pour ses bonnes œuvres, un autre pour ses péchés et un autre pour les bienfaits qu’Allah lui a donné. Le Seigneur (qu’Il soit exalté) dira alors à Ses bienfaits : **« Prenez vos droits dans les bonnes œuvres de mon serviteur »**

Alors le plus petit des bienfaits se lèvera et prendra toutes les bonnes œuvres du serviteur et il dira « Par Ta puissance, je n’ai toujours pas pris mon droit »
Si Allah veut faire miséricorde à son serviteur Il lui fait don de ses bienfaits, lui pardonne ses péchés, et lui multiplie ses bonnes actions »

Cette parole est authentique selon Anas. [...]

Il y a dans cette parole de compagnon comme science et connaissance que ne peuvent percevoir que les doués de clairvoyance et ceux qui connaissent parfaitement Allah, Ses Noms, Ses Attributs ainsi que Ses droits. A partir de là on comprend la parole du prophète -*salla Allahou ‘alayhi wa salam*- dans le hadith rapporté par Abou Daoud et l’imam Ahmed d’après Zaid ibn Thabit, Houdaifa et d’autres :

« **Si Allah châtie les gens des cieux et de la terre, Il Le ferait sans être injuste envers eux. Et s’Il est Miséricordieux envers eux, Sa Miséricorde est meilleure que leurs actes.** »

[Gloire et pureté à Toi, ô Seigneur, que Ta louange soit proclamée.]

Et Allah est le plus Savant.

TABLE DES MATIERES